

# ***Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham***

**LE 12 AOÛT 2013**

## **Consultation publique :**

À 18h30, s'est tenue une consultation publique à la salle du centre communautaire Louis-Renaud, tel que prévu aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, portant sur les projets suivants, à savoir :

- *Projet de Règlement numéro 199-01-2013 amendant le Règlement de construction numéro 199-2013 de la Ville de Brownsburg-Chatham, afin de modifier les dispositions relatives au champ d'application du Code de construction du Québec et d'y édicter de nouvelles dispositions; et*
- *Projet de Règlement numéro 197-01-2013 amendant le Règlement de zonage numéro 197-2013 de la Ville de Brownsburg-Chatham, afin de permettre l'usage « Activités reliées à une carrière : La transformation, le concassage et le recyclage de matériaux granulaires tels que béton, asphalte et brique » sous Activités Extractives (RN2) dans la zone agricole A-121 et d'y édicter des dispositions réglementaires*

Monsieur le maire, Georges Diné, appuyé par monsieur René Tousignant, directeur général et greffier expliquent les projets de règlements et répondent aux questions des personnes présentes.

La consultation s'est terminée à 18h40

Quatre (4) personnes et un journaliste étaient présents.

***Procès-verbal du Conseil municipal de la  
Ville de Brownsburg-Chatham***

**LE 12 AOÛT 2013**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

***Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham***, tenue le 12 août 2013, à 19 h, à la salle du Centre communautaire Louis-Renaud, situé au 270, route du Canton, à Brownsburg-Chatham; lieu autorisé par la résolution numéro 10-05-170.

Sont présents messieurs les conseillers :

Siège numéro 2 : Louis Quevillon  
Siège numéro 3 : André McNicoll  
Siège numéro 4 : Serge Riendeau  
Siège numéro 5 : Richard Boyer  
Siège numéro 6 : Jean-Claude Lalonde

Est absente :

Siège numéro 1 : Paule Blain Clotteau

Formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire, Georges Dinel.

Est également présent :

Monsieur René Tousignant, directeur général et greffier

***MOMENT DE RÉFLEXION***

Un moment de réflexion est demandé par monsieur le Maire Georges Dinel.

***OUVERTURE DE LA SÉANCE***

La séance est ouverte à 19 h par Monsieur le Maire, Georges Dinel, référant à l'ordre du jour.

1. Moment de réflexion
2. Ouverture de la séance
3. Adoption de l'ordre du jour

Douze (12) personnes étaient présentes dans la salle des délibérations.

4. Période de questions
5. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juillet 2013
6. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 30 juillet 2013

## ***Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham***

7. Adoption de la liste des paiements et des chèques pour le mois de juillet 2013 au montant de 2 091 012,27 \$
8. Dépôt par le directeur général et greffier des rapports suivants :
  - Liste des paiements et des chèques en date du 9 août 2013  
  
**Chèques 1 928 785,73 \$ + Paiement par débit direct : 162 226,54\$  
= 2 091 012,27 \$**  
  
**Chèques numéros 8469 à 8632**
  - Rapport mensuel du Service de l'urbanisme, incluant les demandes de lotissement et les demandes de certificats d'autorisation en cours  
  
**Valeur au cours du mois de juillet 2013 : 1 186 623\$  
Valeur pour l'année 2013 : 7 267 824 \$**
  - Rapports mensuels du Service de sécurité incendie pour le mois de juin 2013  
  
**13 interventions  
0 intervention (entraide)**
  - Dépôt – Indicateurs de gestion 2012
  - Dépôt – Analyse des postes budgétaires 2013

### **GESTION ET ADMINISTRATION**

- G-1 Adoption du règlement 157-04-2013, modifiant les règlements numéros 157-2010, 157-01-2010, 157-02-2011 et 157-03-2011, ayant pour objet la délégation d'autorisation de dépenses et abrogeant les règlements numéros 116-2006 et 116-01-2007 ainsi que tous les règlements antérieurs;
- G-2 Adoption du règlement de tarification numéro 170-12-2013 modifiant les règlements 170-2010 et 170-07-2012 ayant trait à la tarification de certains biens, services ou activités sur le territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham, notamment pour y revoir les opérations du camping et de la marina en 2014;
- G-3 Avis de motion – Adoption du règlement numéro XXX-2013, concernant la délégation, au trésorier, du pouvoir d'accorder le contrat de financement à la personne qui y a droit;

## ***Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham***

- G-4 Avis de motion - Adoption du règlement d'emprunt numéro XXX- 2013 pour la réfection de rues, la construction d'infrastructures des eaux usées du camping municipal, et décrétant des dépenses et un emprunt n'excédant pas 464 310 \$, à ces fins;
- G-5 Taxation 2011 et 2012 / Orica Canada inc;
- G-6 Renouvellement - Entente de services aux sinistrés entre la Ville de Brownsburg-Chatham et la Société canadienne de la Croix –Rouge – 2013 à 2016;
- G-7 Demande du Conseil municipal au *ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire* (MAMROT) d'effectuer une enquête sur les affaires municipales et financières de la Ville de Brownsburg-Chatham
- G-8 Bâtiment à l'abandon / 54, chemin Lac Valdemars – Autorisation de démolition du bâtiment

### **COMMUNICATIONS ET RESSOURCES HUMAINES**

- RH-1 Suspension d'un employé

### **LOISIRS**

- L-1 Autorisation – Protocole d'entente concernant l'utilisation du Service québécois de traitement documentaire;
- L-2 Demande d'autorisation - Utilisation du parc Des Vétérans par la Maison des Jeunes de Brownsburg-Chatham, les 23 et 24 août 2013;
- L-3 Paiement du décompte numéro 1 / Travaux d'aménagement d'espaces récréatifs multigénérationnels au parc Mac Vicar;
- L-4 Demande d'autorisation du « *Groupe Esprit de Corps inc* » pour circuler sur le territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham, les 16 et 17 août 2013 entre 23 h et 3 h.

### **URBANISME ET ENVIRONNEMENT**

- U.1 Adoption du Règlement numéro 199-01-2013 amendant le Règlement de construction numéro 199-2013 de la Ville de Brownsburg-Chatham, afin de modifier les dispositions relatives au champ d'application du Code de construction du Québec et d'y édicter de nouvelles dispositions;

***Procès-verbal du Conseil municipal de la  
Ville de Brownsburg-Chatham***

U-2 Adoption du second projet de Règlement numéro 197-01-2013 amendant le Règlement de zonage numéro 197-2013 de la Ville de Brownsburg-Chatham, afin de permettre l'usage « Activités reliées à une carrière : La transformation, le concassage et le recyclage de matériaux granulaires tels que béton, asphalte et brique » sous Activités Extractives (RN2) dans la zone agricole A-121 et d'y édicter des dispositions réglementaires;

**Requérant : Monsieur Émile Foucault**

U-3 Avis de motion : Projet de Règlement numéro 197-02-2013 amendant le Règlement de zonage de la Ville de Brownsburg-Chatham, afin d'apporter des modifications aux dispositions générales et aux coquilles;

U-4 Adoption du projet de Règlement numéro 197-02-2013 amendant le Règlement de zonage de la Ville de Brownsburg-Chatham, afin d'apporter des corrections aux dispositions générales et autres coquilles;

U-5 Avis de motion : Projet de Règlement numéro 198-01-2013 amendant le Règlement de lotissement de la Ville de Brownsburg-Chatham, afin de préciser une disposition relative à une largeur de lot;

U-6 Adoption du projet de Règlement numéro 198-01-2013 amendant le Règlement de lotissement de la Ville de Brownsburg-Chatham, afin de préciser une disposition relative à une largeur de lot;

U-7 Avis de motion : Projet de Règlement numéro 199-02-2013 amendant le Règlement de construction de la Ville de Brownsburg-Chatham, tel que déjà amendé, afin de préciser une disposition visant les soupapes de retenue;

U-8 Adoption du projet de Règlement numéro 199-02-2013 amendant le Règlement de construction de la Ville de Brownsburg-Chatham, tel que déjà amendé, afin de préciser une disposition visant les soupapes de retenue;

U-9 Avis de motion : Projet de Règlement numéro 200-01-2013 amendant le Règlement sur les permis et certificats de la Ville de Brownsburg-Chatham, afin de modifier la tarification relative aux permis et certificats;

U-10 Adoption du projet de Règlement numéro 200-01-2013 amendant le Règlement sur les permis et certificats de la Ville de Brownsburg-Chatham, afin de modifier la tarification relative aux permis et certificats (piscine ou spa);

***Procès-verbal du Conseil municipal de la  
Ville de Brownsburg-Chatham***

U-11 Avis de motion : Projet de Règlement numéro 011-01-2013 amendant le Règlement concernant les nuisances dans les limites de la municipalité de Brownsburg-Chatham, tel que déjà amendé, afin de modifier la tarification relative aux contraventions, pénalités et autres recours;

U-12 Demande de dérogation mineure numéro DM-2013-014 – 6, chemin du Lac Reardon – Madame Julie Durocher;

**Requérant : Madame Julie Durocher**

**Nature : Autoriser que l'agrandissement de la résidence existante puisse se faire dans sa cour latérale gauche en respectant une bande de protection minimale de 10,00 mètres au lieu de 15,00 mètres.**

**Localisation : 6, chemin du Lac Reardon  
(Recommandé par le CCU)**

U-13 Cession pour frais de parcs et terrains de jeux – Demande de permis de lotissement numéro 2013-00010 – Lots numéros 5 330 581 et 5 330 582 du cadastre du Québec;

**Requérant : Monsieur Truman Clark pour et au nom de la Ferme de la Tranquilité senc**

**Localisation : 224, chemin MacKiddie**

**Montant des frais de parcs et terrains de jeux : 136,16 \$**

U-14 Cession pour frais de parcs et terrain de jeux – Demande de permis de lotissement numéro 2013-00011 – Lots 5 337 626 et 5 337 627 du cadastre du Québec;

**Requérant : 9013 1574 Québec inc**

**Localisation : rue des Pometiers**

**Montant des frais de parcs et terrains de jeux : 179,26 \$**

U-15 Autoriser la signature de l'entente promoteur entre la Ville de Brownsburg-Chatham et la compagnie 9189 8429 Québec inc relativement à un projet de développement résidentiel Domaine Massie;

U-16 Autorisation de déposer une demande de certificat d'autorisation au ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) visant la mise en place des infrastructures d'aqueduc et d'égouts dans le prolongement de la rue Massie;

**Requérant : Compagnie 9189 8429 Québec inc**

**Localisation : Prolongement de la rue Massie**

**TRAVAUX PUBLICS (*Équipements et infrastructures (hygiène du milieu)*)**

T.P. 1 Autorisation à payer le décompte numéro 2 de « ABC Rive-Nord inc. » pour les travaux d'infrastructure de chemin 2013;

## ***Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham***

- T.P. 2 Autorisation de paiement – Honoraires professionnels de service d'ingénierie – Surveillance de chantier – Réhabilitation de certaines routes;
- T.P.3 Autorisation de paiement – Honoraires professionnels de Service d'ingénierie- Surveillance des travaux – Projet de voie piétonnière sur la route du Canton;
- T.P.4 Autorisation de paiement – Honoraires professionnels de Service d'ingénierie- Surveillance de chantier- Réhabilitation de certaines routes;
- T.P.5 Autorisation de paiement – Travaux d'infrastructures de chemins 2013 – Contrôle qualitatif des matériaux – Groupe ABS;
- T.P.6 Autorisation de paiement – Honoraires professionnels – Plans et Devis – Agrandissement de la réserve d'eau potable – Usine de filtration, située au 300, rue Woodland;
- T.P.7 Autorisation de démarches d'appel d'offres public pour la fourniture de sel pour le déglacage des chemins d'hivers;
- T.P.8 Autorisation de travaux – Suite à une demande de l'Église de Saint-Philippe, située au 229, route du Canton;
- T.P.9 Mesures d'économie d'eau potable – Secteur Saint-Philippe Est – Conditions à respecter pour permission de développements domiciliaires dans le secteur – Élimination des rejets au déversoir Bradford;
- T.P.10 Entériner un octroi de mandat pour une firme de laboratoires pour les analyses granulométriques requises pour le projet d'aménagement de la voie piétonnière;
- T.P.11 Autorisation de démarches d'appel d'offres public pour l'agrandissement du bâtiment de service au parc Roland-Cadieux;
- T.P.12 Autorisation de frais pour déplacement d'une conduite de gaz naturel située, au-dessus de la station de pompage aux abords de la route du Canton – Référence – Projet de réfection des stations de pompage 1 et 2;
- T.P.13 Autorisation de démarches pour régulariser une problématique de refoulement d'égout – Situation : 405, rue Saint-Laurent;

**9.** *Correspondance*

**10.** *Dossiers des membres du Conseil municipal*

**11.** *Varia*

**12.** *2<sup>ième</sup> période de questions*

## ***Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham***

### **13. *Levée de la séance***

**13-08-253**

#### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance de l'ordre du jour proposé ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de reporter quatre (4) points à l'ordre du jour, à savoir :

G-8 Bâtiment à l'abandon / 54, chemin Lac Valdemars – Autorisation de démolition du bâtiment

U.3 Avis de motion : Projet de Règlement numéro 197-02-2013 amendant le Règlement de zonage de la Ville de Brownsburg-Chatham, afin d'apporter des modifications aux dispositions générales et aux coquilles;

U-4 Adoption du projet de Règlement numéro 197-02-2013 amendant le Règlement de zonage de la Ville de Brownsburg-Chatham, afin d'apporter des corrections aux dispositions générales et autres coquilles;

TP.13 Autorisation de démarches pour régulariser une problématique de refoulement d'égout – Situation : 405, rue Saint-Laurent;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Louis Quevillon, appuyé par monsieur le conseiller Serge Riendeau et il est résolu :

QUE l'ordre du jour soit et est adopté avec les modifications apportées.

Adoptée à l'unanimité

#### ***PÉRIODE DE QUESTIONS***

19h01, la période des questions est ouverte.

*De à 19h01 à 19h08 : Des contribuables posent des questions sur différents dossiers et monsieur le Maire, Georges Diné, leur répond.*

**13-08-254**

#### **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 JUILLET 2013**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juillet 2013;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Claude Lalonde, appuyé par monsieur Richard Boyer et il est résolu :



***Procès-verbal du Conseil municipal de la  
Ville de Brownsburg-Chatham***

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 2 juillet 2013 soit et est adopté avec les modifications apportées aux résolutions 13-07-217 et 13-07-224.

Adoptée à l'unanimité

13-08-255

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 30 JUILLET 2013**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 30 juillet 2013;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Louis Quevillon, appuyé par monsieur le conseiller Serge Riendeau et il est résolu :

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 30 juillet 2013 soit et est adopté.

Adoptée à l'unanimité

13-08-256

**ADOPTION DE LA LISTE DES CHÈQUES ET DES PAIEMENTS POUR LE MOIS DE JUILLET 2013**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance des documents transmis par le Directeur général et greffier, monsieur René Tousignant;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Louis Quevillon, appuyé par monsieur le conseiller André McNicoll et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham approuve la liste des chèques et des paiements au fonds d'administration pour le mois de juillet 2013, au montant de : 2 091 012,27 \$.

QUE ces documents fassent partie intégrante du procès-verbal comme s'ils étaient ici au long reproduit.

Adoptée à l'unanimité

**DÉPÔT PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER,  
MONSIEUR RENÉ TOUSIGNANT DES DOCUMENTS  
SUIVANTS :**

## ***Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham***

Dépôt par le directeur général et greffier des rapports suivants :

- Liste des paiements et des chèques en date du 9 août 2013  
  
Chèques 1 928 785,73 \$ + Paiement par débit direct : 162 226,54 \$  
= 2 091 012,27 \$  
  
Chèques numéros 8469 à 8632
- Rapport mensuel du Service de l'urbanisme, incluant les demandes de lotissement et les demandes de certificats d'autorisation en cours  
  
Valeur au cours du mois de juillet 2013 : 1 186 623 \$  
Valeur pour l'année 2013 : 7 267 824 \$
- Rapports mensuels du Service de sécurité incendie pour le mois de juin 2013  
  
13 interventions  
0 intervention (entraide)
- Dépôt – Indicateurs de gestion 2012
- Dépôt – Analyse des postes budgétaires 2013

### **GESTION ET ADMINISTRATION**

13-08-257

**ADOPTION DU RÈGLEMENT 157-04-2013, MODIFIANT LES RÈGLEMENTS NUMÉROS 157-2010, 157-01-2010, 157-02-2011 ET 157-03-2011, AYANT POUR OBJET LA DÉLÉGATION D'AUTORISATION DE DÉPENSES ET ABROGEANT LES RÈGLEMENTS NUMÉROS 116-2006 ET 116-01-2007 AINSI QUE TOUS LES RÈGLEMENTS ANTÉRIEURS**

ATTENDU la nécessité d'assurer une saine gestion des finances municipales ;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier l'article 6 du règlement numéro 157-2010 ayant pour objet la délégation d'autorisation de dépenses et abrogeant les règlements numéros 116-2006 et 116-01-2007 ainsi que tous les règlements antérieurs, et ce, afin de permettre notamment, au Président d'élection, l'habilitant à autoriser toutes les dépenses, pourvues qu'elles soient pour l'année en cours et prévues au budget original ou au budget modifié et selon la délégation actuellement décrétée pour le Directeur général et greffier;

ATTENDU QU'un règlement de cette nature doit indiquer le champ de compétence auquel s'applique la délégation, les montants dont le fonctionnaire ou l'employé peut autoriser la dépense ainsi que les autres conditions auxquelles est faite la délégation;

## ***Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham***

ATTENDU QU'un avis de motion a été dûment donné par monsieur le conseiller Richard Boyer, lors de la séance ordinaire du Conseil municipal, tenue le 2 juillet 2013;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal déclarent, conformément à la *Loi*, avoir reçu une copie dudit projet de règlement au plus tard deux (2) jours juridiques avant la présente séance;

ATTENDU QUE des copies dudit projet de règlement étaient disponibles pour consultation;

ATTENDU QUE les membres du Conseil déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture;

ATTENDU QU'il est mentionné par le Maire, monsieur Georges Dinel, l'objet du règlement, sa portée, le cas échéant, son coût, son mode de financement ainsi que le mode de paiement et de remboursement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Richard Boyer, appuyé par monsieur le conseiller Serge Riendeau et il est résolu :

QUE le présent règlement soit adopté et qu'il statue et décrète ce qui suit :

### **ARTICLE 1 :**

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante comme si ici au long récépissé.

### **ARTICLE 2 :**

L'article 6 du règlement numéro 157-2010 soit remplacé par le suivant :

Il est, par le présent règlement, décrété une délégation de pouvoirs :

- A. Aux personnes exerçant les fonctions de greffier, de directeur du Service de l'urbanisme, de directeur du Service des travaux publics et de directeur du Service de sécurité incendie, les habilitant à autoriser toutes les dépenses, pourvues que ces dépenses soient pour l'année en cours, soient prévues au budget original ou au budget modifié selon la délégation décrétée et qu'elles n'excèdent pas 5 000 \$.
- B. Aux Chef de division – Approvisionnement et entretien et Chef de division aux Opérations – Camping municipal et Marina les habilitant à autoriser toutes les dépenses, pourvues que ces dépenses soient pour l'année en cours, soient prévues au budget original ou au budget modifié selon la délégation décrétée et qu'elles n'excèdent pas 2 500 \$.

**Procès-verbal du Conseil municipal de la  
Ville de Brownsburg-Chatham**

- C. Au président d'élection, l'habilitant à autoriser toutes les dépenses, pourvues qu'elles soient pour l'année en cours et prévues au budget original ou au budget modifié et selon la délégation actuellement décrétée pour le directeur général et greffier.

**ARTICLE 3 :**

Toutes les autres dispositions des règlements numéros 157-2010 et ses amendements, ayant pour objet la délégation d'autorisation de dépenses et abrogeant les règlements numéros 116-2006 et 116-01-2007 ainsi que tous les règlements antérieurs demeurent applicables et en vigueur.

**ARTICLE 4 :**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la *Loi*.

\_\_\_\_\_  
Georges Dinel,  
Maire

\_\_\_\_\_  
Monsieur René Tousignant, MAP  
Directeur général et greffier

Avis de motion le : Le 2 juillet 2013  
Adopté le : Le 12 août 2013  
Affiché le : Le 16 août 2013

Adoptée à l'unanimité

13-08-258

**ADOPTION DU RÈGLEMENT DE TARIFICATION  
NUMÉRO 170-12-2013 MODIFIANT LES RÈGLEMENTS  
170-2010 ET 170-07-2012 AYANT TRAIT À LA  
TARIFICATION DE CERTAINS BIENS, SERVICES OU  
ACTIVITÉS SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE  
BROWNSBURG-CHATHAM, NOTAMMENT POUR Y  
REVOIR LES OPÉRATIONS DU CAMPING ET DE LA  
MARINA EN 2014.**

ATTENDU QUE la *Loi sur la fiscalité municipale* permet à la Ville de réglementer afin de prévoir que des biens, des services ou des activités peuvent être financés au moyen de tarification;

ATTENDU QU'il y a lieu d'établir de nouveaux tarifs pour les opérations du camping et de la marina en 2014;

ATTENDU QUE pour ce faire il y a lieu de modifier partiellement le règlement 170-2010;

ATTENDU QU'avis de motion du présent règlement a été donné par monsieur le conseiller Louis Quevillon lors d'une séance extraordinaire du Conseil municipal qui a eu lieu le 30 juillet 2013;

## ***Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham***

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal déclarent, conformément à la *Loi*, avoir reçu une copie dudit projet de règlement au plus tard deux (2) jours juridiques avant la présente séance;

ATTENDU QUE des copies dudit projet de règlement étaient disponibles pour consultation;

ATTENDU QUE les membres du Conseil déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture;

ATTENDU QU'il est mentionné par le Maire, monsieur Georges Dinel, l'objet du règlement, sa portée, le cas échéant, son coût, son mode de financement ainsi que le mode de paiement et de remboursement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Louis Quevillon, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Claude Lalonde et il est résolu :

QUE LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BROWNSBURG-CHATHAM DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

### **ARTICLE 1**

Il est nécessaire de modifier les tarifs appliqués en 2013 pour les opérations du camping et de la marina en 2014.

### **ARTICLE 2 :            *TARIFICATION - IMPOSITION***

Les tarifs, droits et prix mentionnés au présent règlement, en regard de chaque bien, service ou activité sont imposés sans les taxes applicables et ils sont prélevés de toute personne qui désire utiliser lesdits biens ou services ou bénéficier desdites activités.

### **ARTICLE 3**

Le présent règlement modifie les articles 4.2 et 4.3 du règlement 170-2010 en les remplaçant par les suivants :

***Procès-verbal du Conseil municipal de la  
Ville de Brownsburg-Chatham***

**4.2 Camping municipal**

<b>TARIFICATION SAISONNIÈRE</b>	
Terrains 2* & 3 services	<b>2014</b>
<b><i>Zone no. 1</i></b>	
<u>Section A</u> : 8, 10, 12, 14, 16, 19, 20 <u>Section G</u> : 98, 99 <u>Section I</u> : 122	<b>2250\$</b>
<b><i>Zone no. 2</i></b>	
<u>Section D</u> : 52, 54, 56, 58 <u>Section F</u> : 78, 80, 82, 83 <u>Section G</u> : 95, 101, 120 <u>Section Ouest</u> : 401, 402, 403, 404, 405, 407, 409, 411	<b>2400\$</b>
<b><i>Zone no. 3</i></b>	
<u>Section A</u> : 5, 6, 7, 9, 11, 13, 15, 17, 18, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27 <u>Section 2A</u> : 200, 201, 202, 203, 204, 205, 206, 208 <u>Section B</u> : 30, 31, 31A, 32, 33, 34, 35, 36, 36A <u>Section D</u> : 46, 48, 50, 51, 61, 63, 65 <u>Section F</u> : 72, 84, 85, 87, 89 <u>Section G</u> : 91, 92, 93, 93A, 93B, 94, 96 <u>Section I</u> : 116, 117, 118, 119, 121, 123, 124, 126, 128 <u>Section 2I</u> : 253, 254, 256 <u>Section Ouest</u> : 406, 408, 410 <u>Section L (30 amp.)</u> : 146 <u>Section M (30 amp.)</u> : 151, 154	<b>2700\$</b>
<b><i>Avec 3 services 50 ampères</i></b>	
<u>Section L</u> : 147	<b>2500\$</b>
<b><i>Avec 3 services 50 ampères</i></b>	
<u>Section L</u> : 144, 146 <u>Section M</u> : 148, 149, 150, 151, 152, 153, 154, 155, 156, 157, 158, 159, 160	<b>2950\$</b>

**Procès-verbal du Conseil municipal de la  
Ville de Brownsburg-Chatham**

<b>Zone no. 4</b>	
<u>Section A:</u> 1, 2, 3, 4, 28, 29 <u>Section C:</u> 38 A, 220, 221, 222, 223, 224 <u>Section D:</u> 47, 49, 53, 55, 57, 59, 60, 62, 64 <u>Section F:</u> 73, 74, 75, 76, 77, 79, 81, 86, 88, 89A, 89B <u>Section G:</u> 90, 97, 100, 102, 103, 104, 105, 106, 107 <u>Section 2G:</u> 230, 231, 232, 233, 234, 236, 238, 240 <u>Section I:</u> 115, 125, 127 <u>Section 2I:</u> 250, 251, 252, 255, 258, 260, 262	<b>2925\$</b>
<b>Terrains 2 services riverains</b>	
<u>Section C:</u> 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 45A, 45B, 45C <u>Section E :</u> au complet <u>Section H:</u> 114A, 114B <u>Section K:</u> 139 <u>Section Ouest :</u> 412, 413, 414, 415, 416	<b>3840\$</b>
<b>Terrains 3 services riverains</b>	
<u>Section C:</u> 37A, 37B, 37C, 37D <u>Section H :</u> au complet <u>Section J :</u> 129, 131	<b>3840\$</b>
<b>Terrains 3 services riverains 50 ampères</b>	
<u>Section J (50 amp.):</u> 129, 130, 131, 132, 133, 133A, 134, 134A Section Est (50 amp.) :Au complet	<b>4050\$</b>
<b>Terrains 3 services riverains 50 ampères</b>	
<u>Section K:</u> 135, 137, 139, 141, 143, 143A, 143B, 143C	<b>4500\$</b>
<b>Terrains 3 services ruisseaux 50 ampères</b>	
<u>Section K :</u> 136, 138, 138A, 140, 142, 142A	<b>3840\$</b>

\*Terrains 2 services: Vidange sur place 3 fois semaine, inclus.

**Procès-verbal du Conseil municipal de la  
Ville de Brownsburg-Chatham**

**TARIFICATION SAISON 2014 (TERRAINS)**

<b>TARIFS JOURNALIERS</b>	<b>Saison 2014</b>
Terrains 3 services	39,00\$
Terrains 2 services	37,00\$
Terrains Riverains 3 services	45,00\$
Terrains Riverains 3 services 50 ampères	48,00\$
Terrains Riverains 2 services	43,00\$
Terrains Riverains Sans services	36,00\$
Terrains Sans services	33,00\$
Terrains 3services 50 ampères	42,00\$

**POLITIQUE DE RABAIS**

Séjour de 14 jours consécutifs	10% rabais
Séjour de 28 jours consécutifs	15% rabais
Séjour de 84 jours consécutifs	30% rabais
Séjour de 135 jours consécutifs – Pour riverains	30% rabais
Séjour du dimanche au vendredi en basse saison, 4 ou 5 jours consécutifs, sauf les jours fériés *Avant la Fête nationale et après la fête du travail	50% rabais

**VISITEURS**

	<b>Tarif journalier</b>	<b>Tarif saisonnier</b>
Adultes (plus de 12 ans)	6,09\$	50,00\$
Aînés (65 ans et plus)	4.35\$	30,00\$
Enfants (6 à 12 ans)		
Bambins (0 à 5 ans)	Gratuit	Gratuit
Maximum pour une voiture	17,40\$	S/O
Famille (2 adultes et 2 enfants)	S/O	100,00\$
Groupe communautaire	50% taux régulier	

**DEMI-JOURNÉE**

Jusqu'à 17h00	5,00\$
Jusqu'à 20h00	10,00\$

**STATIONNEMENT**

Résidents de Brownsburg- Chatham	Gratuit
Stationnement de nuit voyageurs	10,00\$ par nuit

**VIDANGE ROULOTTE = 15,00\$  
(Aucun changement pour 2014)**





***Procès-verbal du Conseil municipal de la  
Ville de Brownsburg-Chatham***

- vidange : 15\$ plus taxes
  
- clé du portail 15\$/ chacune (dépôt)
  
- Stationnement, véhicule visiteurs : 1er jour : inclus avec entrée sur site  
2e et suivant : 5\$ par jour
  
- Les locataires de quais saisonniers ne pourront laisser les remorques sur le site pour la saison.
  
- note : Le locataire d'un espace de quai se verra allouer sans frais supplémentaire un permis de stationnement pour 1 véhicule pour la période de location.
  
- Rampe de mise à l'eau : 26,09 \$ plus taxes par utilisation
  
- Pour stationnement 13,05 \$ plus taxes
  
- Carte de membre saisonnier \* : 400.\$ plus taxes

Gratuit pour les résidents de Brownsburg-Chatham.

- Note : l'utilisation de la rampe de mise à l'eau inclut le stationnement pour une journée
  
- \* La carte de membre donne droit à :
  - utilisation de la rampe pour la mise à l'eau, incluant le stationnement pour la saison;
  - Accès comme visiteur à la marina et au camping municipal.

Les membres sont assujettis aux mêmes règlements que les plaisanciers saisonniers de la marina.

\* les taxes de vente ne sont pas incluses dans les tarifs

\* le rabais camping/marina s'applique aux clients qui louent un emplacement de camping et un quai durant la même période. Les campeurs séjournant pour une période de 84 jours consécutifs (minimum) et les campeurs saisonniers pourront obtenir un rabais de 30% sur le tarif saisonnier de location de quai.

**ARTICLE 4 :**

Le présent règlement amende les règlements numéros 170-2010 et 170-07-2012 de tarification de certains biens, services ou activités sur le territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham, notamment pour y revoir les opérations du camping et de la marina en 2014.

**Procès-verbal du Conseil municipal de la  
Ville de Brownsburg-Chatham**

**ARTICLE 5 :**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

\_\_\_\_\_  
Georges Diné  
Maire

\_\_\_\_\_  
René Tousignant, M.A.P.  
Directeur général, et greffier

Adoptée à l'unanimité

Avis de motion : Le 30 juillet 2013  
Adoption du règlement : Le 12 août 2013  
Affiché et publié : Le 16 août 2013

**MOTION**

**AVIS DE MOTION EST, PAR LA PRÉSENTE, DONNÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER SERGE RIENDEAU QU'À UNE SÉANCE ULTÉRIEURE, IL ADOPTERA OU FERA ADOPTER LE RÈGLEMENT NUMÉRO XXX-2013, CONCERNANT LA DÉLÉGATION, AU TRÉSORIER, DU POUVOIR D'ACCORDER LE CONTRAT DE FINANCEMENT À LA PERSONNE QUI Y A DROIT**

**MOTION**

**AVIS DE MOTION EST, PAR LA PRÉSENTE, DONNÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LOUIS QUEVILLON QU'À UNE SÉANCE ULTÉRIEURE, IL ADOPTERA OU FERA ADOPTER LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO XXX- 2013 POUR LA CONSTRUCTION D'INFRASTRUCTURES DES EAUX USÉES DU CAMPING MUNICIPAL, ET DÉCRÉTANT DES DÉPENSES ET UN EMPRUNT N'EXCÉDANT PAS 464 310 \$, À CES FINS**

**13-08-259**

**TAXATION 2011 ET 2012 / ORICA CANADA INC**

CONSIDÉRANT la contestation par la compagnie « *Orica Canada inc* » de leur compte de taxes 2011 et 2012;

CONSIDÉRANT l'analyse très exhaustive effectuée sur les taxes 2011 et 2012 imposées à cette compagnie pour les services d'eau potable et d'eau usée;

CONSIDÉRANT QUE cette analyse démontre que les paramètres de calcul utilisés pour établir leurs niveaux de taxation pour les années 2011 et 2012 étaient inadéquats, tant sur le plan budgétaire que sur le plan des pourcentages (%) d'eau utilisée et d'eau rejetée;

CONSIDÉRANT QUE les paramètres budgétaires utilisés étaient ceux des *prévisions budgétaires* incluant *l'amortissement des immobilisations*;

***Procès-verbal du Conseil municipal de la  
Ville de Brownsburg-Chatham***

CONSIDÉRANT QUE *les pourcentages* estimés pour la consommation d'eau potable et le rejet des eaux usées avaient été *inadéquats* dû au fait qu'ils n'avaient pas été validés par une période significative par un échantillonnage régulier mais plutôt basé sur un ou deux échantillonnages;

CONSIDÉRANT les écarts importants entre les pourcentages établis et les pourcentages réels;

CONSIDÉRANT les écarts importants entrent les prévisions budgétaires et les dépenses réelles;

CONSIDÉRANT les nombreuses rencontres et discussions avec le représentant de la compagnie, à ce sujet;

CONSIDÉRANT QUE ce dernier accepte finalement de reconnaître le pourcentage de 25% comme paramètre de consommation et de rejet des eaux usées pour l'établissement des taxes 2011 et 2012, malgré le fait que selon lui, ledit 25% n'a jamais été un chiffre validé mais plutôt utilisé dans les premières discussions et rencontres durant l'année 2011;

CONSIDÉRANT QU'en toute équité, il y a lieu de rétablir la situation d'une taxation inadéquate imposée à la compagnie « *Orica Canada inc.* » pour les années 2011 et 2012;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal de la Ville ont pris connaissance du rapport de service du Directeur général et greffier, monsieur René Tousignant ainsi que de ses recommandations ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Riendeau, appuyé par monsieur le conseiller Richard Boyer et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise un ajustement des taxes de la compagnie « *Orica Canada inc* » en appliquant une radiation de taxes au montant 217 997,77 \$ pour les années 2011 et 2012.

*Le conseiller Louis Quevillon demande le vote*

*Pour :*

*Les conseillers, Jean-Claude Lalonde, Richard Boyer et Serge Riendeau.*

*Contre :*

*Les conseillers, Louis Quevillon et André McNicoll*

Adoptée à la majorité

***Procès-verbal du Conseil municipal de la  
Ville de Brownsburg-Chatham***

13-08-260

**RENOUVELLEMENT - ENTENTE DE SERVICES AUX  
SINISTRÉS ENTRE LA VILLE DE BROWNSBURG-  
CHATHAM ET LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DE LA  
CROIX –ROUGE – 2013 À 2016**

CONSIDÉRANT la résolution numéro 10-10-425 laquelle autorisait la signature d'une entente de contribution annuelle d'une durée de trois (3) ans pour les **Services aux sinistrés** - Entre la Ville de Brownsburg-Chatham et la Société canadienne de la Croix-Rouge;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de renouveler ladite entente, et ce, pour une période de trois (3) ans pour les **Services aux sinistrés** – entre la Ville de Brownsburg-Chatham et la Société canadienne de la Croix-Rouge;

CONSIDÉRANT QU'afin que la Croix-Rouge puisse prendre les dispositions nécessaires en vue de s'acquitter des responsabilités visées par la présente entente et de participer à l'établissement d'une culture de sécurité civile au Québec, la Ville doit verser une contribution financière annuelle, au montant de 1 087,95 \$, incluant toutes les taxes applicables, et ce, pour une durée de trois (3) ans, à savoir :

2013-2014 : 0,15\$ per capita / 1 087,95 \$  
2014-2015 : 0,15 \$ per capita / 1087,95 \$  
2015-2016 : 0.15 \$ per capital / 1087,95 \$

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal de la Ville ont pris connaissance du rapport de service du Directeur général et greffier, monsieur René Tousignant ainsi que de ses recommandations ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur André McNicoll, appuyé par monsieur le conseiller Louis Quevillon et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise le versement d'une contribution financière, au montant de 1 087,95 \$, incluant toutes les taxes applicables, à la Société canadienne de la Croix-Rouge pour la période 2013-2014.

Adoptée à l'unanimité

***Procès-verbal du Conseil municipal de la  
Ville de Brownsburg-Chatham***

13-08-261

**DEMANDE DU CONSEIL MUNICIPAL AU MINISTÈRE  
DES AFFAIRES MUNICIPALES, DES RÉGIONS ET DE  
L'OCCUPATION DU TERRITOIRE (MAMROT)  
D'EFFECTUER UNE ENQUÊTE SUR LES AFFAIRES  
MUNICIPALES ET FINANCIÈRES DE LA VILLE DE  
BROWNSBURG-CHATHAM**

CONSIDÉRANT la résolution 10-08-337 adoptée, le 2 août 2010 acheminée au *ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire* (MAMROT);

CONSIDÉRANT la lettre d'accusé de réception acheminé par monsieur Anthony Dulude, conseiller politique au cabinet du *ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire* (MAMROT) stipulant que notre correspondance serait traitée avec diligence;

CONSIDÉRANT la lettre du 13 septembre 2011 de monsieur Marc-André Thivierge, commissaire du Bureau du Commissaire aux plaintes du *ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire* (MAMROT), stipulant que notre dossier de plainte était toujours en cours de traitement mais qu'il nécessiterait un délai supplémentaire;

CONSIDÉRANT les deux conversations téléphoniques que le directeur général et greffier de notre Ville a eues avec monsieur Benoît Pinet, Chef enquêteur de l'Escouade Marteau dont la plus récente est le 5 août 2013;

CONSIDÉRANT QUE le délai d'attente de trois (3) années pour l'étude de ce dossier, a largement dépassé un délai dit raisonnable pour l'étude d'une telle plainte;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal de la Ville ont pris connaissance du rapport de service du Directeur général et greffier, monsieur René Tousignant ainsi que de ses recommandations ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Richard Boyer, appuyé par monsieur le conseiller Serge Riendeau et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham, autorise le Directeur général et greffier, monsieur René Tousignant, à transmettre cette résolution à diverses instances afin que cette enquête soit finalisée et que des réponses soient données aux élus de la Ville de Brownsburg-Chatham, et ce, dans le plus élémentaire respect de leurs droits de les obtenir après un si long délai.

QUE cette résolution soit adressée, à monsieur Stéphane Bergeron, *ministre de la Sécurité publique* (MSP), aux plus hautes instances de la Sûreté du Québec et de l'Escouade Marteau ainsi qu'à l'*Unité permanente anticorruption* (UPAC).

***Procès-verbal du Conseil municipal de la  
Ville de Brownsburg-Chatham***

*Le conseiller André McNicoll demande le vote*

*Pour :*

*Les conseillers, Louis Quevillon, Jean-Claude Lalonde, Richard Boyer et Serge Riendeau.*

*Contre :*

*Le conseiller André McNicoll*

Adoptée à la majorité

**BÂTIMENT À L'ABANDON / 54, CHEMIN LAC  
VALDEMARS – AUTORISATION DE DÉMOLITION DU  
BÂTIMENT**

***Ce point est reporté à une séance ultérieure du Conseil  
municipal***

**COMMUNICATIONS ET RESSOURCES HUMAINES**

13-08-262

**SUSPENSION D'UN L'EMPLOYÉ**

CONSIDÉRANT QUE l'employé numéro 103, a produit des rapports de revenus erronés au Centre de Tri municipal des matériaux secs de la Ville de Brownsburg-Chatham;

CONSIDÉRANT QUE l'employé est à sa deuxième effraction en la matière;

CONSIDÉRANT QU'une deuxième lettre disciplinaire a été déposée à son dossier;

CONSIDÉRANT QU'il fut formellement avisé auparavant qu'il pourrait subir des mesures disciplinaires plus sévères s'il présentait encore des rapports erronés;

CONSIDÉRANT QU'il y avait lieu de suspendre immédiatement ledit employé, trois (3) jours dès la prise de connaissance des faits ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal de la Ville ont pris connaissance du rapport de service du Directeur général et greffier ainsi que de ses recommandations ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Richard Boyer, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Claude Lalonde et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham, ratifie la suspension de trois (3) jours, sans solde, appliquée par le Directeur général et greffier, monsieur René Tousignant, à l'employé numéro 103.

Adoptée à l'unanimité

***Procès-verbal du Conseil municipal de la  
Ville de Brownsburg-Chatham***

**LOISIRS**

13-08-263

**AUTORISATION – PROTOCOLE D’ENTENTE  
CONCERNANT L’UTILISATION DU SERVICE  
QUÉBÉCOIS DE TRAITEMENT DOCUMENTAIRE**

CONSIDÉRANT QUE la Table de concertation des bibliothèques québécoises recommandait, à la ministre de la Culture , des Communications et de la Condition féminine, en novembre 2006, la mise en réseau des bibliothèques publiques dans un catalogue collectif ainsi qu’au sein d’un service de prêt entre bibliothèques, de même que la mise en œuvre du Service québécois de traitement documentaire, ci-après appelé « SQTd », permettant la gratuité des notices pour les bibliothèques québécoises;

CONSIDÉRANT QUE le « SQTd » permettra l’approvisionnement en notices bibliographiques et d’autorité pour l’ensemble des bibliothèques québécoises, et ce, gratuitement pour les bibliothèques publiques, et rendra disponibles pour ces bibliothèques des outils de travail ainsi que des produits pour le traitement documentaire et l’enrichissement des catalogues disponibles sur Internet;

CONSIDÉRANT QUE la bibliothèque de la Ville de Brownsburg-Chatham aimerait profiter de ce service gratuit;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service du Chef du Service des loisirs et culture, monsieur David Toussaint, ainsi que de ses recommandations;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Louis Quevillon, appuyé par monsieur le conseiller Serge Riendeau et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham mandate, monsieur David Toussaint, Chef du Service loisirs et culture, à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires, pour donner effet à la présente résolution.

Adoptée à l’unanimité

13-08-264

**DEMANDE D’AUTORISATION - UTILISATION DU PARC  
DES VÉTÉRANS PAR LA MAISON DES JEUNES DE  
BROWNSBURG-CHATHAM, LES 23 ET 24 AOÛT 2013**

CONSIDÉRANT la demande effectuée, le 19 juillet 2013 par la Maison des jeunes de Brownsburg-Chatham, d’utiliser le parc des Vétérans pour la réalisation d’un « Lave-o-thon »;

CONSIDÉRANT QUE cet événement permettra d’amasser des fonds pour la Maison des jeunes de Brownsburg-Chatham;

CONSIDÉRANT QUE cette activité se déroulera, les 23 et 24 août 2013;



***Procès-verbal du Conseil municipal de la  
Ville de Brownsburg-Chatham***

CONSIDÉRANT QUE ceux-ci s'engagent à remettre le terrain à l'état original;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service du Chef du Service des loisirs et culture, monsieur David Toussaint, ainsi que de ses recommandations ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller André McNicoll, appuyé par monsieur le conseiller Louis Quevillon et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise la Maison des jeunes de Brownsburg-Chatham, à utiliser le parc des Vétérans, les 23 et 24 août 2013, pour la réalisation d'un « Lave-o-thon ».

Adoptée à l'unanimité

13-08-265

**PAIEMENT DU DÉCOMPTE NUMÉRO 1 / TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT D'ESPACES RÉCRÉATIFS MULTI-GÉNÉRATIONNELS AU PARC MAC VICAR**

CONSIDÉRANT le mandat donné à la firme «*Lavallée & Frères (1959)*», par la résolution numéro 13-05-160 pour l'aménagement d'espaces récréatifs multigénérationnels au parc MacVicar;

CONSIDÉRANT la recommandation de madame Karyne Ouellet, architecte paysagiste de la firme «*KAP*», dûment mandatée pour la surveillance des travaux;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance des détails du décompte numéro 1 reçu de la firme «*KAP*»;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service du Chef du Service des loisirs et culture, monsieur David Toussaint, ainsi que de ses recommandations ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Serge Riendeau, appuyé par monsieur le conseiller Richard Boyer et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham, autorise le paiement du décompte numéro un au montant de 150 685,65 \$, incluant toutes les taxes applicables, à la firme «*Lavallée & Frères (1959)*».

Adoptée à l'unanimité

***Procès-verbal du Conseil municipal de la  
Ville de Brownsburg-Chatham***

13-08-266

**DEMANDE D'AUTORISATION DU GROUPE ESPRIT DE CORPS INC. POUR CIRCULER SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE BROWNSBURG-CHATHAM, LES 16 ET 17 AOÛT 2013 ENTRE 23 H ET 3 H**

CONSIDÉRANT la demande de monsieur Florian Loncle, chargé de projet événementiel chez le « *Groupe Esprit de Corps inc* », de circuler sur notre territoire pour l'organisation d'une course à pied les 16 et 17 août 2013 regroupant environ 48 participants;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service du Chef du Service des loisirs et culture, monsieur David Toussaint, ainsi que de ses recommandations ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Claude Lalonde, appuyé par monsieur le conseiller André McNicoll et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise la requête du « *Groupe Esprit de Corps inc* » d'emprunter les routes suivantes les 16 et 17 août 2013, à savoir :

- Route Des Outaouais;
- Montée Saint-Philippe;
- Chemin Morissette;
- Montée Cushing;
- Route du Canton;
- Rue Renaud;
- Montée la Branche;
- Rue Des Érables;
- Route du Nord;

Le tout aux conditions suivantes :

-L'équipe de coordination de la course devra obtenir l'approbation du *ministère des Transports du Québec* (MTQ) pour les routes provinciales;

-Les organisateurs doivent aviser la Sûreté du Québec de la tenue de cet évènement;

-Les organisateurs doivent se procurer les assurances requises pour la tenue de l'évènement;

-L'équipe de coordination de la course devra assurer la sécurité des participants;

-Tout aménagement devra être approuvé par les responsables de la Ville (affiches, indicateurs et autres).

Adoptée à l'unanimité

***Procès-verbal du Conseil municipal de la  
Ville de Brownsburg-Chatham***

**URBANISME ET ENVIRONNEMENT**

13-08-267

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 199-01-2013  
AMENDANT LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION  
NUMÉRO 199-2013 DE LA VILLE DE BROWNSBURG-  
CHATHAM, AFIN DE MODIFIER LES DISPOSITIONS  
RELATIVES AU CHAMP D'APPLICATION DU CODE DE  
CONSTRUCTION DU QUÉBEC ET D'Y ÉDICTER DE  
NOUVELLES DISPOSITIONS**

ATTENDU QU'un avis de motion est déposé lors de la séance spéciale du Conseil municipal le 2 juillet 2013;

ATTENDU QU'un processus d'amendement à la réglementation de construction est initié afin de modifier le champ d'application du Code de construction du Québec et d'y édicter de nouvelles dispositions;

ATTENDU QUE cette modification permettra, entre autres, à abroger les parties, sections et sous-sections du Code de construction du Québec et à les remplacer;

ATTENDU QUE cette nouvelle disposition réglementaire s'appliquera sur tout le territoire et dans toutes les zones de la ville de Brownsburg-Chatham;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Serge Riendeau, appuyé par monsieur le conseiller André McNicoll et il est résolu :

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE  
BROWNSBURG-CHATHAM DÉCRÈTE CE QUI SUIT :**

**ARTICLE 1**

Le Règlement de construction numéro 199-2013, est modifié en abrogeant l'article 2.1.1 et en le remplaçant par ce qui suit :

**« 2.1.1 Champ d'application du Code de construction du Québec**

Les parties, sections, sous-sections et articles suivants du Code de construction du Québec (Chapitre 1, Bâtiment et Code national du bâtiment – Canada 2005 (modifié) s'appliquent aux bâtiments exemptés de l'application de la Loi sur le bâtiment (L.R.Q., c-B1-1) :

- 1- Les parties 1 et 2;
- 2- Les sous-sections 3.1.1 de la partie 3;
- 3- Les sections 9.1, 9.2, 9.5, 9.6, 9.7, 9.8, 9.9, 9.10, 9.11 et 9.12 de la partie 9

## ***Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham***

De plus, la section 3.8 du Code de construction du Québec – Chapitre 1, Bâtiment et Code national du bâtiment – Canada 2005 (modifié) s’applique, en tenant compte des adaptations nécessaires, à la construction, la rénovation, l’agrandissement ou la transformation d’un bâtiment principal abritant un usage récréotouristique ».

### **ARTICLE 2**

Le Règlement de construction numéro 199-2013, est modifié en ajoutant l’article 2.1.1.1 à la suite de l’article 2.1.1 en y ajoutant ce suit :

#### **« 2.1.1.1 – Modification à la division B du Volume 1**

Le Code est modifié à la division B du Volume 1 de la façon suivante :

1. Les points 3 et 4 de l’article 3.1.10.2 « Degré de résistance au feu » se lisent comme suit :
  - 3) Le degré de résistance au feu exigé pour les murs coupe-feu, sauf dans le cas des dispositifs d’obturation, doit être assuré par de la maçonnerie ou du béton
  - 4) Supprimé
2. Les points 1 et 2 de l’article 9.7.1.2 « Surface vitrée minimale » se lisent comme suit :
  - 1) Sous réserve de l’article 9.7.1.3, la surface vitrée minimale des fenêtres des pièces d’une habitation ou des pièces où l’on dort doit être conforme aux valeurs indiquées au tableau 9.7.1.2 ;
  - 2) La surface vitrée dégagée d’une porte ou d’un lanterneau correspond à la surface équivalente d’une fenêtre;

Tableau 9.7.1.2 Surface vitrée minimale Faisant partie intégrante du paragraphe 9.7.1.2.1		
Emplacement	Surface vitrée dégagée	
	Sans éclairage électrique	Avec éclairage électrique
Buanderie, salle de jeu en sous-sol, sous-sol non aménagé	4 % de la surface desservie	Fenêtre non obligatoire
Chambres et autres pièces aménagées non mentionnées	5 % de la surface desservie <sup>(1)</sup>	5 % de la surface desservie <sup>(1)</sup>
Cuisine, coin-cuisine	10 % de la surface desservie	Fenêtre non obligatoire
Salle de séjour, salle à manger	10 % de la surface desservie	Fenêtre non obligatoire
Toilettes	0,37 m <sup>2</sup>	Fenêtre non obligatoire

.(1) Voir l’article 9.7.1.3

**Procès-verbal du Conseil municipal de la  
Ville de Brownsburg-Chatham**

3. Le point 2, paragraphe a) de l'article 9.7.1.5 « Hauteur des appuis de fenêtre au-dessus des planchers ou du sol » (Voir annexe A) se lit comme suit :
- 2) a) l'appui de la fenêtre est situé à au moins 450 mm au-dessus du plancher fini du côté intérieur de la pièce»

**ARTICLE 3**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

---

Georges Diné,  
Maire

---

Monsieur René Tousignant, MAP  
Directeur général et greffier

Avis de motion : Le 2 juillet 2013  
Adoption du projet : Le 2 juillet 2013  
Adoption du règlement : Le 12 août 2013  
Approbation de la MRC :  
Entrée en vigueur :

Adoptée à l'unanimité

13-08-268

**ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 197-01-2013 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 197-2013 DE LA VILLE DE BROWNSBURG-CHATHAM, AFIN DE PERMETTRE L'USAGE « ACTIVITÉS RELIÉES À UNE CARRIÈRE : LA TRANSFORMATION, LE CONCASSAGE ET LE RECYCLAGE DE MATÉRIAUX GRANULAIRES TELS QUE BÉTON, ASPHALTE ET BRIQUE » SOUS ACTIVITÉS EXTRACTIVES (RN2) DANS LA ZONE AGRICOLE A-121 ET D'Y ÉDICTER DES DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES**

ATTENDU QU'un avis de motion est déposé par le Conseil municipal à la séance du 2 juillet 2013;

ATTENDU QU'une consultation publique s'est tenue le 12 août 2013 à 18h30, au centre communautaire Louis-Renaud situé au 270, route du Canton, Brownsburg-Chatham, afin de présenter le projet de règlement, le tout conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU QU'une démarche d'amendement est initiée afin de permettre l'usage « Activités reliées à une carrière : La transformation, le concassage et le recyclage de matériaux granulaires tels que béton, asphalte et brique » qui s'inscrit sous la catégorie d'usage Activités extractives (RN2) dans la zone agricole A-121;

# ***Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham***

ATTENDU QUE cette activité est accessoire à l'exploitation d'une carrière existante;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Richard Boyer, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Claude Lalonde et il est résolu :

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BROWNSBURG-CHATHAM DÉCRÈTE CE QUI SUIT :**

## **ARTICLE 1**

Le Règlement de zonage numéro 197-2013 de la Ville de Brownsburg-Chatham, est modifié à son chapitre 2, section 2.2.7, en ajoutant sous Activités extractives (RN2) un usage identifié comme «RN204» à la suite de l'usage identifié comme «RN203» et qui se lira comme suit :

2. Activités extractives (RN2) :

«RN204 : Activités reliées à une carrière : La transformation, le concassage et le recyclage de matériaux granulaires tels que béton, asphalte et brique».

## **ARTICLE 2**

Le Règlement de zonage numéro 197-2013 de la Ville de Brownsburg-Chatham, est modifié à la grille des spécifications des usages et des normes visées à son chapitre 2 section 2.1.2, pour la zone A-121, en ajoutant sous Usages spécifiquement autorisés au point (5) le libellé suivant : «RN204 (Uniquement activités reliées à une carrière : La transformation, le concassage et le recyclage des matériaux granulaires tel que béton, asphalte et brique» sous l'usage Activités extractives (RN2), le tout tel que montré à l'annexe «1», jointe à ce règlement pour en faire partie intégrante comme si décrite au long.

## **ARTICLE 3**

Le présent règlement en entre vigueur conformément à la loi.

---

Georges Dinél,  
Maire

---

Monsieur René Tousignant, MAP  
Directeur général et greffier

Avis de motion : Le 2 juillet 2013  
Adoption du projet : Le 2 juillet 2013  
Adoption du 2<sup>e</sup> projet : Le 12 août 2013  
Adoption du règlement :  
Approbation de la MRC :  
Entrée en vigueur :

Adoptée à l'unanimité

***Procès-verbal du Conseil municipal de la  
Ville de Brownsburg-Chatham***

**MOTION**

**AVIS DE MOTION EST, PAR LA PRÉSENTE, DONNÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER \_\_\_\_\_ QU'À UNE SÉANCE ULTÉRIEURE, IL ADOPTERA OU FERA ADOPTER LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 197-02-2013 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE DE LA VILLE DE BROWNSBURG-CHATHAM, AFIN D'APPORTER DES MODIFICATIONS AUX DISPOSITIONS GÉNÉRALES ET AUX COQUILLES**

***Ce point est reporté à une séance ultérieure du Conseil municipal.***

**ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 197-02-2013 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE DE LA VILLE DE BROWNSBURG-CHATHAM, AFIN D'APPORTER DES CORRECTIONS AUX DISPOSITIONS GÉNÉRALES ET AUTRES COQUILLES**

***Ce point est reporté à une séance ultérieure du Conseil municipal.***

**MOTION**

**AVIS DE MOTION EST, PAR LA PRÉSENTE, DONNÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER SERGE RIENDEAU QU'À UNE SÉANCE ULTÉRIEURE, IL ADOPTERA OU FERA ADOPTER LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 198-01-2013 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT DE LA VILLE DE BROWNSBURG-CHATHAM, AFIN DE PRÉCISER UNE DISPOSITION RELATIVE À UNE LARGEUR DE LOT**

**13-08-269**

**ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 198-01-2013 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT DE LA VILLE DE BROWNSBURG-CHATHAM, AFIN DE PRÉCISER UNE DISPOSITION RELATIVE À UNE LARGEUR DE LOT**

ATTENDU QU'un avis de motion est déposé lors de la séance ordinaire du Conseil municipal le 12 août 2013;

ATTENDU QU'un processus d'amendement au règlement de lotissement est initié afin d'apporter des modifications à des dispositions générales;

ATTENDU QUE cette nouvelle disposition réglementaire s'appliquera sur tout le territoire et dans toutes les zones de la Ville de Brownsburg-Chatham;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Louis Quevillon, appuyé par monsieur le conseiller Serge Riendeau et il est résolu :

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BROWNSBURG-CHATHAM DÉCRÈTE CE QUI SUIT :**

# ***Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham***

## **ARTICLE 1**

Le Règlement de lotissement numéro 198-2013, est modifié à la section 4.1 en abrogeant l'article 4.1.6 et en le remplaçant par ce qui suit :

### **« 4.1.6 : Largeur d'un terrain sur sa ligne arrière ou donnant sur un lac ou un cours d'eau**

À l'extérieur d'un périmètre d'urbanisation, un terrain doit respecter une largeur minimale de vingt (20) mètres pour la ligne longeant le lac ou le cours d'eau.

Dans toutes les zones, il est autorisé de réduire la largeur de la ligne arrière jusqu'à 50 % de la largeur requise à la réglementation d'urbanisme »:

## **ARTICLE 2**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

\_\_\_\_\_  
Georges Dinel,  
Maire

\_\_\_\_\_  
Monsieur René Tousignant, MAP  
Directeur général et greffier

Avis de motion :  
Adoption du projet :  
Adoption du règlement :  
Approbation de la MRC :  
Entrée en vigueur :

Le 12 août 2013  
Le 12 août 2013

Adoptée à l'unanimité

## **MOTION**

**AVIS DE MOTION EST, PAR LA PRÉSENTE, DONNÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LOUIS QUEVILLON QU'À UNE SÉANCE ULTÉRIEURE, IL ADOPTERA OU FERA ADOPTER LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 199-02-2013 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION DE LA VILLE DE BROWNSBURG-CHATHAM, TEL QUE DÉJÀ AMENDÉ, AFIN DE PRÉCISER UNE DISPOSITION VISANT LES SOUPAPES DE RETENUE**



***Procès-verbal du Conseil municipal de la  
Ville de Brownsburg-Chatham***

13-08-270

**ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO  
199-02-2013 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE  
CONSTRUCTION DE LA VILLE DE BROWNSBURG-  
CHATHAM, TEL QUE DÉJÀ AMENDÉ, AFIN DE  
PRÉCISER UNE DISPOSITION VISANT LES SOUPAPES  
DE RETENUE**

ATTENDU QU'un avis de motion est déposé lors de la séance ordinaire du Conseil municipal le 12 août 2013;

ATTENDU QU'un processus d'amendement à la réglementation de construction est initié afin de préciser une disposition visant les soupapes de retenue;

ATTENDU QUE cette nouvelle disposition réglementaire s'appliquera sur tout le territoire et dans toutes les zones de la ville de Brownsburg-Chatham.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Richard Boyer, appuyé par monsieur le conseiller Serge Riendeau et il est résolu :

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE  
BROWNSBURG-CHATHAM DÉCRÈTE CE QUI SUIT :**

**ARTICLE 1**

Le Règlement de construction numéro 199-2013, est modifié à la section 2.1, en ajoutant l'article 2.1.12, à la suite de l'article 2.1.11, qui se lira comme suit :

**« 2.1.12 : Soupape de retenue**

Tout raccordement à un système municipal d'égout sanitaire, pluvial ou combiné doit être muni d'un clapet de retenue ou soupape de retenue de manière à empêcher le refoulement des eaux d'égouts à l'intérieur du bâtiment.

L'emploi d'un tampon fileté pour fermer l'ouverture d'un renvoi de plancher est permis mais ne dispense pas de l'obligation d'installer une soupape de retenue.

La soupape de retenue doit respecter les dispositions suivantes :

1. Elle doit être installée sur le branchement horizontal principal, entre le dernier appareil et le raccord de l'égout; sinon, des soupapes doivent être installées sur tous les branchements horizontaux recevant des eaux usées d'appareils installés à un niveau plus bas que celui de la rue; dans le cas de l'égout pluvial, la soupape doit être installée entre la fosse de retenue et le raccord à l'égout;
2. Elle doit en tout temps être maintenue en bon état de fonctionnement par le propriétaire et être aisément accessible pour l'entretien;
3. Elle doit être facilement accessible pour fins de nettoyage, d'entretien et, au besoin, de remplacement.

***Procès-verbal du Conseil municipal de la  
Ville de Brownsburg-Chatham***

En aucun cas la Ville ne pourra être tenue responsable des dommages causés à l'immeuble ou à son contenu par suite d'inondation causée par le refoulement des eaux d'égout.

On ne doit installer aucune soupape de retenue d'aucun type sur un drain de bâtiment.

Cette soupape de retenue doit être conforme aux normes prescrites par le Code de plomberie du Québec et ses modifications».

**ARTICLE 2**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

\_\_\_\_\_  
Georges Dinél,  
Maire

\_\_\_\_\_  
Monsieur René Tousignant, MAP  
Directeur général et greffier

Avis de motion :                    Le 12 août 2013  
Adoption du règlement :        Le 12 août 2013  
Approbation de la MRC :  
Entrée en vigueur :

Adoptée à l'unanimité

**MOTION**

**AVIS DE MOTION EST, PAR LA PRÉSENTE, DONNÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LOUIS QUEVILLON QU'À UNE SÉANCE ULTÉRIEURE, IL ADOPTERA OU FERA ADOPTER LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 200-01-2013 AMENDANT LE RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS DE LA VILLE DE BROWNSBURG-CHATHAM, AFIN DE MODIFIER LA TARIFICATION RELATIVE AUX PERMIS ET CERTIFICATS**

**13-08-271**

**ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 200-01-2013 AMENDANT LE RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS DE LA VILLE DE BROWNSBURG-CHATHAM, AFIN DE MODIFIER LA TARIFICATION RELATIVE AUX PERMIS ET CERTIFICATS (PISCINE OU SPA)**

ATTENDU QU'un avis de motion est déposé lors de la séance ordinaire du Conseil municipal le 12 août 2013;

ATTENDU QU'un processus d'amendement à la réglementation sur les permis et certificats est initié afin de modifier la tarification relative à l'implantation d'une piscine ou d'un spa;

ATTENDU QUE cette disposition s'appliquera sur tout le territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham.

***Procès-verbal du Conseil municipal de la  
Ville de Brownsburg-Chatham***

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Claude Lalonde, appuyé par monsieur le conseiller Serge Riendeau et il est résolu :

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BROWNSBURG-CHATHAM DÉCRÈTE CE QUI SUIT :**

**ARTICLE 1**

Le Règlement sur les permis et certificats numéro 200-2013, est modifié à la section 7.1, à l'article 7.1.4, en abrogeant le point 13 et en le remplaçant par ce qui suit :

**« 7.1.4 : Certificat d'autorisation**

Le tarif suivant s'applique lors de la demande d'un certificat d'autorisation :

13. Construction, installation et remplacement d'une piscine ou d'un spa : 30 \$.

**ARTICLE 2**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

---

Georges Diné,  
Maire

---

Monsieur René Tousignant, MAP  
Directeur général et greffier

Avis de motion :           Le 12 août 2013  
Adoption du projet :       Le 12 août 2013  
Adoption du règlement :  
Approbation de la MRC :  
Entrée en vigueur :

Adoptée à l'unanimité

**MOTION**

**AVIS DE MOTION EST, PAR LA PRÉSENTE, DONNÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER SERGE RIENDEAU QU'À UNE SÉANCE ULTÉRIEURE, IL ADOPTERA OU FERA ADOPTER LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 011-01-2013 AMENDANT LE RÈGLEMENT CONCERNANT LES NUISANCES DANS LES LIMITES DE LA MUNICIPALITÉ DE BROWNSBURG-CHATHAM, TEL QUE DÉJÀ AMENDÉ, AFIN DE MODIFIER LA TARIFICATION RELATIVE AUX CONTRAVENTIONS, PÉNALITÉS ET AUTRES RECOURS**

***Procès-verbal du Conseil municipal de la  
Ville de Brownsburg-Chatham***

13-08-272

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NUMÉRO DM-2013-014 – 6, CHEMIN DU LAC REARDON – MADAME JULIE DUROCHER**

ATTENDU la demande de dérogation mineure numéro DM-2013-014 présentée par madame Julie Durocher pour la propriété du 6, chemin du Lac Reardon, à Brownsburg-Chatham;

ATTENDU QUE cette demande vise à autoriser que l'agrandissement de la résidence existante puisse se faire dans sa cour latérale gauche tout en respectant une bande de protection minimale de 10,00 mètres au lieu de 15,00 mètres.;

ATTENDU QUE le document suivant est déposé au soutien de cette demande:

- Plan de localisation préparé par Michel Ladouceur, arpenteur-géomètre, sous sa minute 10 783, dossier numéro 3570-S2-08, en date du 6 juin 2008;
- Croquis de l'agrandissant projeté préparé par la requérante.

ATTENDU QUE la résidence est implantée en milieu de villégiature dont une grande superficie du terrain est occupée par un étang artificiel y ayant été aménagé;

ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure sera conditionnelle à ce qu'aucuns travaux ou ouvrages empiètent dans la bande de protection riveraine;

ATTENDU QUE, de l'avis du comité, l'acceptation de cette demande de dérogation mineure ne causera aucun préjudice au voisinage;

ATTENDU QUE cette demande ne va pas à l'encontre des objectifs du plan d'urbanisme numéro 196-2013.

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) recommande d'accepter la demande de dérogation mineure numéro DM-2013-014, 6, chemin du Lac Reardon, présentée par madame Julie Durocher;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Louis Quevillon appuyé par monsieur le conseiller Jean-Claude Lalonde et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham accepte la demande de dérogation mineure numéro DM-2013-014 présentée par madame Julie Durocher, visant des dispositions du règlement de zonage 197-2013 relativement à la propriété du 6, chemin du Lac Reardon, à Brownsburg-Chatham, dans le but d'autoriser l'agrandissement de la résidence existante puisse se faire dans sa cour latérale gauche tout en respectant une bande de protection minimale de 10,00 mètres au lieu de 15,00 mètres.

***Procès-verbal du Conseil municipal de la  
Ville de Brownsburg-Chatham***

QUE cette dérogation mineure est conditionnelle à ce qu'aucuns autres travaux ou ouvrages empiètent dans la bande de protection riveraine prescrite.

Adoptée à l'unanimité

13-08-273

**CESSION POUR FRAIS DE PARCS ET TERRAINS DE JEUX – DEMANDE DE PERMIS DE LOTISSEMENT NUMÉRO 2013-00010 – LOTS NUMÉROS 5 330 581 ET 5 330 582 DU CADASTRE DU QUÉBEC**

ATTENDU QUE la Ferme de la Tranquilité senc a déposé une demande de permis de lotissement afin de procéder à la création des lots 5 330 581 et 5 330 582 à partir du lot rénové 4 423 458 du cadastre du Québec. Cette opération cadastrale est montrée sur un plan préparé par Pierre-Simon Madore, arpenteur-géomètre, sous le dossier numéro 2410, minute 2864, en date du 7 juin 2013, lequel plan est joint à l'annexe 1;

ATTENDU QUE ce projet d'opération cadastrale vise la création de deux (2) lots distincts. Le lot 5 330 581 représente le nouveau lot où la résidence est localisée et le lot 5 330 582 est le lot de la terre agricole, tous deux étant localisés sur le chemin MacKiddie;

ATTENDU QUE ce projet d'opération cadastre est rendu possible en vertu des articles 101 et 103 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* (LPTAA) qui permettent qu'une personne peut, sans l'autorisation de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ), aliéner, lotir et utiliser à une fin autre que l'agriculture un lot situé dans une région agricole désignée lorsque les dispositions de la présente loi visant à exiger une autorisation de la Commission ont été rendues applicables sur ce lot (*Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*, article 101);

ATTENDU QUE la résidence a été implantée sur le lot agricole vers 1928, ce qui lui confère le privilège de pouvoir être détachée de la terre agricole par un lot distinct de celui de la terre agricole et de bénéficier d'un lot ayant une superficie qui peut être portée à un demi-hectare (*Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*, article 103);

ATTENDU QUE, selon les termes de l'article 55 du Règlement numéro 059-2003 concernant le lotissement sur le territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham, le Conseil municipal doit se prononcer quant à la cession aux fins de parcs et terrains de jeux exigée en vertu de ce règlement;

ATTENDU QUE la contribution exigée en vertu du règlement précité est fixée à 10% de la superficie du terrain assujettie à cette cession, comprise dans le plan et située dans un endroit qui, de l'avis du conseil, convient à l'établissement de parcs ou de terrains de jeux, ou de verser une somme de 10% de la valeur du terrain inscrite au rôle d'évaluation municipale;

***Procès-verbal du Conseil municipal de la  
Ville de Brownsburg-Chatham***

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance de la recommandation de madame Danielle Cyr, urbaniste et directrice du Service de l'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller André McNicoll appuyé par monsieur le conseiller Louis Quevillon et il est résolu :

QUE le Conseil accepte la contrepartie en argent pour cette cession. Sur la base de l'évaluation foncière, la contribution de 10% en argent représente un montant de 136,16 \$. Le détail de cette contribution est montré à la section «Renseignements comptables» du permis de lotissement visé, joint à l'annexe 2.

Adoptée à l'unanimité

13-08-274

**CESSION POUR FRAIS DE PARCS ET TERRAIN DE JEUX  
– DEMANDE DE PERMIS DE LOTISSEMENT NUMÉRO  
2013-00011 – LOTS 5 337 626 ET 5 337 627 DU CADASTRE  
DU QUÉBEC**

ATTENDU QUE la compagnie 9013 1574 Québec inc a déposé une demande de permis de lotissement numéro 2013-00011 afin de procéder à la création des lots 5 337 626 et 5 337 627 à partir du lot rénové 4 920 583 du cadastre du Québec (partie de lot 796, 798 et 799 du cadastre du canton de Chatham). Cette opération cadastrale est montrée sur un plan préparé par Pierre Bélanger, arpenteur-géomètre, sous le dossier numéro 9879, minute 15 856, en date du 2 juillet 2013, lequel plan est joint à l'annexe 1;

ATTENDU QUE ce projet d'opération cadastrale vise la création de deux (2) lots distincts. Le lot 5 337 626 est un lot à construire;

ATTENDU QUE le lot 5 337 627 devient le lot résiduel qui sera subdivisé ultérieurement et qui ne peut être construit tel qu'il est présentement identifié. La cession aux fins de parcs et terrains de jeux s'appliquera lors d'une opération cadastrale ultérieure ou si construit comme tel, la contribution aux fins de parcs sera exigible;

ATTENDU QUE, selon les termes de l'article 2.2.1 du Règlement de lotissement numéro 198-2013 de la Ville de Brownsburg-Chatham, le Conseil municipal doit se prononcer quant à la cession aux fins de parcs et terrains de jeux exigés en vertu de ce règlement;

ATTENDU QUE la contribution exigée en vertu du règlement précité est fixée à 10% de la superficie du terrain assujéti à cette cession, compris dans le plan et situé dans un endroit qui, de l'avis du conseil, convient à l'établissement de parcs ou de terrains de jeux, ou de verser une somme de 10% de la valeur du terrain inscrite au rôle d'évaluation municipale;

***Procès-verbal du Conseil municipal de la  
Ville de Brownsburg-Chatham***

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance de la recommandation de madame Danielle Cyr, urbaniste et directrice du Service de l'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Claude Lalonde appuyé par monsieur le conseiller André McNicoll et il est résolu :

QUE le Conseil accepte la contrepartie en argent pour cette cession. Sur la base de l'évaluation foncière, la contribution de 10% en argent représente un montant de 179,26 \$. Le détail de cette contribution est montré à la section «Renseignements comptables» du permis de lotissement visé, joint à l'annexe 2.

Adoptée à l'unanimité

13-08-275

**AUTORISER LA SIGNATURE DE L'ENTENTE PROMOTEUR ENTRE LA VILLE DE BROWNSBURG-CHATHAM ET LA COMPAGNIE 9189 8429 QUÉBEC INC RELATIVEMENT À UN PROJET DE DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL DOMAINE MASSIE**

ATTENDU le plan d'opération cadastrale préparé par Pierre Bélanger, arpenteur-géomètre, dossier numéro 10 289, minute 15 832, en date du 19 juin 2013;

ATTENDU le plan intitulé « Domaine Massie infrastructures municipales – Secteur St-Philippe (43 lots) » dûment déposé et préparé par Benoit Aubin, ingénieur, au dossier numéro 09-753 les plans en trois feuillets en date de mai 2011 et révisé le 13 juin 2013;

ATTENDU QUE les dispositions de développement et de construction d'un nouveau tronçon de rue ont été entendues entre les parties et qu'un projet de protocole d'entente sera rédigé relativement au projet de développement résidentiel Domaine Massie;

ATTENDU QUE le projet de développement vise l'aménagement d'une nouvelle rue et que le plan projet démontre que ce nouveau tronçon pourra accueillir dix-sept (17) lots à construire;

ATTENDU QUE le projet de développement résidentiel verra à être conforme au règlement visant la confection des rues, des fossés et des ponceaux et au règlement sur les ententes avec les promoteurs;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance de la recommandation de madame Danielle Cyr, urbaniste et directrice du Service de l'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Richard Boyer appuyé par monsieur le conseiller Serge Riendeau et il est résolu :

***Procès-verbal du Conseil municipal de la  
Ville de Brownsburg-Chatham***

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham approuve les termes du projet de protocole d'entente promoteur à être signé avec la Compagnie 9189-8429 Québec inc et autorise, le Maire, monsieur Georges Diné, ainsi que le directeur général et greffier, monsieur René Tousignant, à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires pour donner effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

13-08-276

**AUTORISATION DE DÉPOSER UNE DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION AU MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA FAUNE ET DES PARCS (MDDEFP) VISANT LA MISE EN PLACE DES INFRASTRUCTURES D'AQUEDUC ET D'ÉGOUTS DANS LE PROLONGEMENT DE LA RUE MASSIE**

ATTENDU la demande soumise par la Compagnie 9189 8429 Québec inc pour le prolongement de la rue Massie pour les lots de rue 5 330 790, 5 330 791, 5 330 792 et le lot à construire 5 330 789 du cadastre du Québec;

ATTENDU QUE le projet est conforme;

ATTENDU QU'il y aurait lieu d'autoriser la Compagnie 9189 8429 Québec inc, à déposer sa demande auprès du *ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs* (MDDEFP) pour la mise en place des infrastructures d'aqueduc et d'égouts sur le nouveau tronçon dans le prolongement de la rue Massie;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance de la recommandation de madame Danielle Cyr, urbaniste et directrice du Service de l'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller André McNicoll appuyé par monsieur le conseiller Louis Quevillon et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise la Compagnie 9189 8429 Québec inc, à déposer une demande de certificat d'autorisation auprès du *ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs* (MDDEFP) visant la mise en place des infrastructures d'aqueduc et d'égouts dans le prolongement de la rue Massie selon le plan préparé par la firme d'ingénierie Consultants Mirtec inc, au dossier numéro 09-753 les plans en trois feuillets en date de mai 2011 et révisés le 13 juin 2013.

QUE le requérant soit informé que les travaux de construction ne pourront débuter avant qu'une entente soit signée avec la Ville conformément au règlement numéro 191-2012 sur les ententes avec les promoteurs et la réalisation des travaux municipaux.

Adoptée à l'unanimité



***Procès-verbal du Conseil municipal de la  
Ville de Brownsburg-Chatham***

**TRAVAUX PUBLICS (ÉQUIPEMENTS ET  
INFRASTRUCTURES [HYGIÈNE DU MILIEU])**

13-08-277

**AUTORISATION À PAYER LE DÉCOMPTE NUMÉRO 2  
DE «ABC RIVE-NORD INC.» POUR LES TRAVAUX  
D'INFRASTRUCTURES DE CHEMINS 2013**

CONSIDÉRANT la résolution numéro 13-04-128, accordant le contrat pour les travaux d'infrastructures de chemins 2013, à la firme « *ABC Rive-Nord inc.* » ;

CONSIDÉRANT la recommandation après analyse du certificat de paiement progressif numéro 2 – de la firme « *Cima +* » pour les travaux d'infrastructures de chemins 2013;

CONSIDÉRANT QUE le présent décompte est le deuxième et prend en considération les travaux effectués jusqu'au 2 juillet 2013, au montant de 684 087,03 \$, avant toutes les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance de la recommandation de madame Sonja Lauzon, directrice du Service des travaux publics;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Richard Boyer, appuyé par monsieur le conseiller Louis Quevillon et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham, autorise le paiement du décompte progressif numéro 2 - de la firme « *ABC Rive-Nord inc.* », au montant de 786 529,06 \$, incluant toutes les taxes applicables ainsi qu'une retenue de dix (10%) pour cent, pour les travaux d'infrastructures de chemins 2013, et ce, payable à même le Règlement d'emprunt numéro 194-2012;

QUE le paiement de ce décompte est conditionnel à la réception des quittances partielles de la part de l'Entrepreneur auprès de ses divers fournisseurs;

QUE le montant de cette dépense est payé conformément à la résolution numéro 13-04-128.

Adoptée à l'unanimité

13-08-278

**AUTORISATION DE PAIEMENT – HONORAIRES  
PROFESSIONNELS DE SERVICE D'INGÉNIERIE –  
SURVEILLANCE DE CHANTIER – RÉHABILITATION DE  
CERTAINES ROUTES**

CONSIDÉRANT les mandats donnés à la firme « *Cima +* » relativement, à la réhabilitation de certaines routes sur le territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham;

CONSIDÉRANT l'avancement des travaux, selon le devis, tel que l'étape de surveillance de chantier;

***Procès-verbal du Conseil municipal de la  
Ville de Brownsburg-Chatham***

CONSIDÉRANT la note d'honoraires professionnels reçue au montant de 36 546,83 \$, incluant toutes les taxes applicables, de la firme d'ingénierie « *Cima +* », datée du 25 juin 2013;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 12-06-203, mandatant la firme d'ingénierie « *Cima +* » pour les travaux de réhabilitations 2013;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance de la recommandation de madame Sonja Lauzon, directrice du Service des travaux publics;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Serge Riendeau, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Claude Lalonde et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise le paiement des honoraires professionnels de ce présent mandat, selon la note d'honoraires, au montant de 36 546,83 \$, incluant toutes les taxes applicables, auprès de la firme d'ingénierie « *Cima +* ».

Adoptée à l'unanimité

13-08-279

**AUTORISATION DE PAIEMENT – HONORAIRES PROFESSIONNELS DE SERVICE D'INGÉNIEURE-SURVEILLANCE DES TRAVAUX – PROJET DE VOIE PIÉTONNIÈRE SUR LA ROUTE DU CANTON**

CONSIDÉRANT le mandat donné à la firme « *Laurentides Experts Conseil* » relativement, à la conception d'une voie piétonnière sur la route du Canton dans le secteur de Saint-Philippe;

CONSIDÉRANT l'avancement des travaux, selon le devis, tel que l'étape de la surveillance des travaux;

CONSIDÉRANT la note d'honoraires professionnels reçue au montant de 10 991,61 \$, incluant toutes les taxes applicables, de la firme d'ingénieur « *Laurentides Experts Conseil* »;

CONSIDÉRANT QUE la dépense est payable, à même le Règlement d'emprunt numéro 194-2012 pour les travaux à être effectués sur plusieurs chemins, routes et rues du territoire municipal, décrétant un emprunt et une dépense de 3 700 000,00 \$;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance de la recommandation de madame Sonja Lauzon, directrice du Service des travaux publics;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Richard Boyer, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Claude Lalonde et il est résolu :

***Procès-verbal du Conseil municipal de la  
Ville de Brownsburg-Chatham***

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise le paiement des honoraires professionnels de ce décompte de mandat, selon la note d'honoraires professionnels, au montant de 10 991,61 \$, incluant toutes les taxes applicables, auprès de la firme « *Laurentides Experts Conseil* ».

Adoptée à l'unanimité

13-08-280

**AUTORISATION DE PAIEMENT – HONORAIRES PROFESSIONNELS DE SERVICE D'INGÉNIERIE-SURVEILLANCE DE CHANTIER- RÉHABILITATION DE CERTAINES ROUTES**

CONSIDÉRANT les mandats donnés à la firme « *Cima +* », relativement, à la réhabilitation de certaines routes sur le territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham;

CONSIDÉRANT l'avancement des travaux, selon le devis, tel que l'étape de surveillance de chantier;

CONSIDÉRANT la note d'honoraires professionnels reçue au montant de 24 313,58 \$, incluant toutes les taxes applicables, de la firme d'ingénierie « *Cima +* », datée du 10 juillet 2013;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 12-06-203, mandatant la firme d'ingénierie « *Cima +* » pour les travaux de réhabilitation 2013;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance de la recommandation de madame Sonja Lauzon, directrice du Service des travaux publics;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Claude Lalonde, appuyé par monsieur le conseiller Serge Riendeau et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise le paiement des honoraires professionnels de ce présent mandat, selon la note d'honoraires, au montant de 24 313,58 \$, incluant toutes les taxes applicables, auprès de la firme d'ingénierie « *Cima +* ».

Adoptée à l'unanimité

13-08-281

**AUTORISATION DE PAIEMENT – TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES DE CHEMINS 2013 – CONTRÔLE QUALITATIF DES MATÉRIAUX – GROUPE ABS**

CONSIDÉRANT les travaux d'infrastructures de chemins 2013, notamment, pour les travaux nécessitant du rechargement de matériel granulaire ainsi que du pavage;

***Procès-verbal du Conseil municipal de la  
Ville de Brownsburg-Chatham***

CONSIDÉRANT QU'afin de respecter les normes de compaction et de volumétrie, telles que prescrites lors de travaux en génie civil;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de mandater un laboratoire externe, et ce, afin d'effectuer les contrôles qualitatifs des matériaux utilisés lors de ces travaux;

CONSIDÉRANT la note d'honoraires professionnels engendrée pour le mois de juin 2013, pour les travaux actuellement réalisés, le tout au montant de 6 030,44 \$, incluant toutes les taxes applicables et représentant près de 30 % du mandat autorisé, conformément à la résolution numéro 13-06-202;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance de la recommandation de madame Sonja Lauzon, directrice du Service des travaux publics;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Louis Quevillon, appuyé par monsieur le conseiller Serge Riendeau et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise le paiement de la note d'honoraires professionnels, datée du 12 juillet 2013, auprès de la firme « *Groupe ABS* », au montant de 6 030,44 \$, incluant toutes les taxes applicables, et ce, payable à même le Règlement d'emprunt prévu pour les travaux d'infrastructures de chemins 2013.

Adoptée à l'unanimité

13-08-282

**AUTORISATION DE PAIEMENT – HONORAIRES PROFESSIONNELS – PLANS ET DEVIS – AGRANDISSEMENT DE LA RÉSERVE D'EAU POTABLE – USINE DE FILTRATION, SITUÉE AU 300, RUE WOODLAND, À BROWNSBURG-CHATHAM**

CONSIDÉRANT le mandat donné à la firme « *Cima +* », sous la résolution numéro 13-03-87, suivant un processus d'appel d'offres public pour des honoraires professionnels afin de démarrer le projet d'agrandissement des réserves d'eau potable de l'usine de filtration existante, située au 300, rue Woodland, à Brownsburg-Chatham;

CONSIDÉRANT les différentes démarches liées à l'implantation d'une nouvelle réserve d'eau potable, notamment les exigences à obtenir un certificat d'autorisation pour lesdits travaux auprès du *ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs*;

CONSIDÉRANT une exigence supplémentaire de la part du *ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs*, relativement à la production d'une étude floristique, qui s'ajoute au mandat initial pour un montant de 1 500,00 \$, plus toutes les taxes applicables;

***Procès-verbal du Conseil municipal de la  
Ville de Brownsburg-Chatham***

CONSIDÉRANT la note d'honoraires professionnels reçue au montant de 25 041,56 \$, incluant toutes les taxes applicables ainsi que les frais de l'étude floristique, de la firme d'ingénierie « *Cima +* », représentant 90 % des travaux totaux;

CONSIDÉRANT QUE le présent projet est financé à même le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2010-2013 (TECQ) et par le biais du Règlement d'emprunt numéro 189-2012;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance de la recommandation de madame Sonja Lauzon, directrice du Service des travaux publics;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Louis Quevillon, appuyé par monsieur le conseiller André McNicoll et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise le paiement des honoraires professionnels pour le projet d'agrandissement de la réserve d'eau potable à l'usine de filtration, selon la note d'honoraires, au montant de 25 041,56 \$, incluant toutes les taxes applicables, auprès de la firme « *Cima +* ».

Adoptée à l'unanimité

13-08-283

**AUTORISATION DE DÉMARCHES D'APPEL D'OFFRES PUBLIC POUR LA FOURNITURE DE SEL POUR LE DÉGLAÇAGE DES CHEMINS D'HIVERS**

CONSIDÉRANT QUE l'achat de sel à déglacer est une dépense récurrente annuelle;

CONSIDÉRANT QU'une nouvelle procédure interne requiert que les devis soient approuvés par les membres du Conseil municipal, préalablement avant d'engendrer le processus de toutes soumissions par invitations;

CONSIDÉRANT QUE le budget relié à la dépense de fourniture de sel pour le déglacage des chemins d'hiver est prévu au budget d'opération 2013;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance de la recommandation de madame Sonja Lauzon, directrice du Service des travaux publics;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Richard Boyer, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Claude Lalonde et il est résolu :

***Procès-verbal du Conseil municipal de la  
Ville de Brownsburg-Chatham***

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise la démarche d'appel d'offres public, suite à la lecture du devis, pour la fourniture de sel pour le déglacage des chemins d'hiver.

Adoptée à l'unanimité

13-08-284

**RATIFICATION DE TRAVAUX EXÉCUTÉS – SUITE À  
UNE DEMANDE DE L'ÉGLISE DE SAINT-PHILIPPE,  
SITUÉE AU 229, ROUTE DU CANTON**

CONSIDÉRANT une demande officielle de la part des responsables de l'Église de Saint-Philippe, Paroisse Sainte-Trinité, située au 229, route du Canton;

CONSIDÉRANT QUE la demande porte sur l'enlèvement d'une grosse roche présente dans l'entrée, à même le pavage, et ce, depuis plusieurs années;

CONSIDÉRANT que le Service des travaux publics possède la machinerie nécessaire afin de retirer ladite roche et réparer l'emplacement par la suite;

CONSIDÉRANT que ces travaux mineurs ont été exécutés lors de la réalisation de la voie piétonnière du côté sud de la route du Canton dans le secteur St-Philippe, et ce, dû au fait de la présence de la machinerie sur place;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux ont permis de solutionner une le problème de la présence de cette roche dans le stationnement de l'église;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance de la recommandation de madame Sonja Lauzon, directrice du Service des travaux publics;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Richard Boyer, appuyé par monsieur le conseiller Serge Riendeau et il est résolu :

QUE les membres du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham ratifient la décision du Service des travaux publics, d'avoir effectué les travaux d'enlèvement de la roche située, dans l'entrée de l'Église de Saint-Philippe et qu'à l'avenir des ententes d'entraide sont établies entre les divers corps publics.

*Le conseiller Louis Quevillon demande le vote*

*Pour :*

*Les conseillers, Jean-Claude Lalonde, Richard Boyer, et Serge Riendeau.*

*Contre :*

*Les conseillers, Louis Quevillon*

Adoptée à la majorité

***Procès-verbal du Conseil municipal de la  
Ville de Brownsburg-Chatham***

13-08-285

**MESURES D'ÉCONOMIE D'EAU POTABLE – SECTEUR SAINT-PHILIPPE EST – CONDITIONS À RESPECTER POUR PERMISSION DE DÉVELOPPEMENTS DOMICILIAIRES DANS LE SECTEUR – ÉLIMINATION DES REJETS AU DÉVERSOIR BRADFORD**

CONSIDÉRANT la résolution numéro 13-03-58, portant sur des travaux correctifs visant à l'élimination des rejets au déversoir Bradford;

CONSIDÉRANT QUE les rejets nous limitent dans le développement dans le secteur de Saint-Philippe Est;

CONSIDÉRANT QUE certaines mesures d'économie d'eau potable doivent être mises en place afin de réduire les rejets au déversoir Bradford;

CONSIDÉRANT une offre de service pour des troussees d'économie d'eau potable pour être distribuées dans le secteur de Saint-Philippe Est, en priorité;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de débiter les démarches avec la trousse "Classique" au montant de 3050,00 \$, plus toutes les taxes applicables, pour 200 troussees;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance de la recommandation de madame Sonja Lauzon, directrice du Service des travaux publics;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Serge Riendeau, appuyé par monsieur le conseiller Richard Boyer et il est résolu :

QUE le Conseil municipal autorise l'achat et la distribution de 200 troussees, modèle "Classique", pour un montant de 3050,00 \$, plus toutes les taxes applicables, dans le cadre du projet de réduction des rejets au déversoir Bradford.

Adoptée à l'unanimité

13-08-286

**ENTÉRINER UN OCTROI DE MANDAT POUR UNE FIRME DE LABORATOIRES POUR LES ANALYSES GRANULOMÉTRIQUES REQUISES POUR LE PROJET D'AMÉNAGEMENT DE LA VOIE PIÉTONNIÈRE**

CONSIDÉRANT la résolution numéro 13-06-205 pour l'octroi du contrat pour les travaux d'aménagement d'une voie piétonnière, en bordure de la route du Canton (148), dans le secteur de Saint-Philippe;

CONSIDÉRANT QUE l'aménagement de la voie piétonnière est de nature d'ouvrages de génie civil;

CONSIDÉRANT QUE des analyses granulométriques et de compaction sont requises afin d'assurer la conformité des ouvrages;

***Procès-verbal du Conseil municipal de la  
Ville de Brownsburg-Chatham***

CONSIDÉRANT la disponibilité et l'offre de service du laboratoire spécialisé « *Groupe ABS* », pour un montant de 1711,50 \$, plus toutes les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance de la recommandation de madame Sonja Lauzon, directrice du Service des travaux publics;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Richard Boyer, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Claude Lalonde et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham, entérine le mandat pour les analyses de compaction et de granulométrie auprès de la firme spécialisée « *Groupe ABS* », pour un montant de 1967,80 \$, incluant toutes les taxes applicables, et ce, selon l'offre proposée.

Adoptée à l'unanimité

13-08-287

**AUTORISATION DE DÉMARCHES D'APPEL D'OFFRES PUBLIC POUR L'AGRANDISSEMENT DU BÂTIMENT DE SERVICE AU PARC ROLAND-CADIEUX**

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'améliorer la sécurité de l'opérateur de l'équipement de déneigement des trottoirs dans le secteur de Saint-Philippe;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'améliorer le temps de réponse au niveau du déneigement des trottoirs du secteur de Saint-Philippe;

CONSIDÉRANT QU'actuellement des travaux d'aménagement de voie piétonnière sont en cours, et ce, afin de sécuriser les marcheurs en bordure de la route du Canton;

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics aura la responsabilité de maintenir ouverte cette voie piétonnière en tout temps;

CONSIDÉRANT QUE l'agrandissement du bâtiment existant au parc Roland-Cadieux permettrait d'entreposer l'équipement pour déneiger les trottoirs sur le secteur visé, et ce, en permanence;

CONSIDÉRANT le mandat autorisé auprès de la firme « *Jean-Marc Coursol, architecte* » au début du printemps pour la production de plan ainsi que la description des ouvrages;

CONSIDÉRANT une estimation préliminaire des travaux avoisinants les 35 000,00 \$, plus toutes les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE le projet d'agrandissement du bâtiment du parc Roland-Cadieux faisait partie du Programme triennal d'immobilisation (PTI) 2013-2015;



## ***Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham***

CONSIDÉRANT QU'une nouvelle procédure interne requiert que les devis soient approuvés par les membres du Conseil municipal, préalablement avant d'engendrer le processus de toutes soumissions par invitations et/ou appel d'offres public;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance de la recommandation de madame Sonja Lauzon, directrice du Service des travaux publics;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Richard Boyer, appuyé par monsieur le conseiller Louis Quevillon et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise la démarche d'appel d'offres public, suite à la lecture du plan et descriptifs, pour les travaux d'agrandissement du bâtiment du parc Roland-Cadieux pour y construire un espace d'entreposage et demande à ce qu'une demande de subvention soit acheminée à cet égard au Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

Adoptée à l'unanimité

13-08-288

### **AUTORISATION DE FRAIS POUR DÉPLACEMENT D'UNE CONDUITE DE GAZ NATUREL SITUÉE, AU-DESSUS DE LA STATION DE POMPAGE AUX ABORDS DE LA ROUTE DU CANTON – RÉFÉRENCE – PROJET DE RÉFECTION DES STATIONS DE POMPAGE 1 ET 2**

CONSIDÉRANT la découverte de la présence d'une conduite de gaz naturel, propriété de l'entreprise « *Gaz Métro* », au-dessus d'une section du caisson de la station de pompage située, en bordure de la route du Canton;

CONSIDÉRANT QUE la station de pompage est implantée à cet endroit depuis 1976;

CONSIDÉRANT QUE la conduite de gaz naturel a obtenu une permission de voirie de la part du *ministère des Transports du Québec*(MTQ), sans toutefois avoir indiqué sur les plans, la présence de la station de pompage de la Ville de Brownsburg-Chatham;

CONSIDÉRANT QUE selon l'entreprise « *Gaz Métro* », les frais de déplacement de la conduite de gaz naturel devraient être payables par la Ville;

CONSIDÉRANT QUE toutes ces démarches et attentes d'autorisations et de déplacements font en sorte que le projet de réfection de station de pompage est en attente;

CONSIDÉRANT QUE les frais de déplacement de la conduite de gaz naturel sont évalués à 26 325,00 \$, incluant toutes les taxes applicables;

***Procès-verbal du Conseil municipal de la  
Ville de Brownsburg-Chatham***

CONSIDÉRANT QUE pour permettre l'avancement du dossier, la Ville devrait autoriser les travaux, tout en consultant un avisur légal pour connaître ses droits dans le contexte actuel;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance de la recommandation de madame Sonja Lauzon, directrice du Service des travaux publics;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Richard Boyer, appuyé par monsieur le conseiller Serge Riendeau et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise les travaux de déplacement de la conduite de gaz naturel, propriété de l'entreprise « *GazMétro* », afin de permettre la continuité des travaux de réfection de la station de pompage en bordure de la route du Canton.

Adoptée à l'unanimité

**AUTORISATION DE DÉMARCHES POUR RÉGULARISER  
UNE PROBLÉMATIQUE DE REFOULEMENT D'ÉGOUT –  
SITUATION : 405, RUE SAINT-LAURENT**

***Ce point est reporté à une séance ultérieure du Conseil municipal.***

***INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL  
MUNICIPAL***

***VARIA***

***2<sup>IÈME</sup> PÉRIODE DE QUESTIONS***

*De 19h35 à 19h50 des contribuables posent des questions sur différents dossiers et monsieur le Maire, Georges Dinel, leur répond.*

13-08-289

**LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

À 19h51 il est proposé par monsieur le conseiller Richard Boyer et appuyé par monsieur le conseiller Louis Quevillon et il est résolu :

QUE la présente séance soit levée.

Adoptée à l'unanimité

---

Georges Dinel  
Maire

---

René Tousignant, MAP  
Directeur général et greffier